

"Les tribunaux ecclésiastiques ne font pas fortune sur le dos du mariage"

Author : Louis-Mériadec Kercosquer

Categories : [Brèves](#), [Riposte Catholique](#), [Rome](#)

Date : 19 novembre 2014



Alors que le Pape François avait, le 5 novembre, raconté à une assemblée d'experts en droit canon présents au tribunal de la Rote qu'il avait un jour dû se débarrasser d'un membre d'un tribunal qui demandait de l'argent pour faire annuler des mariages, le monde médiatique a enflé en suggérant que la procédure d'annulation du mariage était une affaire juteuse pour l'Église. Devant ce nouveau soupçon de corruption que l'on a fait planer sur l'Église, Mgr Pierre Amenta, membre de la Rote, a fait savoir qu'une telle lecture ne rendait pas justice aux propos du souverain pontife, et a précisé que la procédure d'annulation était loin « d'adopter les codes du monde des affaires », puisque plus de la moitié des procédures est gratuite, et que la participation aux frais avoisine les 500€. Rappelant que les salaires des membres des tribunaux ecclésiastiques sont strictement encadrés, le prélat a insisté sur le fait que ceux qui considèrent ces institutions comme des lieux d'injustice n'y ont en général « jamais mis les pieds ». Il a ajouté que l'Église ne pouvait pas se passer des moyens matériels de s'occuper des problèmes spirituels des fidèles, et que les fidèles étaient souvent généreux dans leurs dons à l'Église, rappelant ainsi que le vieux mythe de l'opposition entre l'Église et le peuple

n'est qu'un fantasme journalistique de plus.